



**L'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Saône-et-Loire



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 7/ 03/2022

## Les habitants de Saône-et-Loire vont bientôt recevoir leur code pour activer Mon espace santé !

A compter du **11 mars**, les assurés de Saône-et-Loire, recevront un email ou un courrier les invitant à activer Mon espace santé, un nouveau service numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé.

Personnel et sécurisé, Mon espace santé a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des citoyens, leur permettant de stocker toutes les informations de santé utiles à leur suivi médical (*ordonnances, résultats d'analyse de biologie, comptes rendus médicaux, etc.*) et de les partager avec les professionnels et établissements de santé de leur choix. Il offre également une messagerie santé pour sécuriser les échanges avec les professionnels et établissements de santé qui les prennent en charge, puis il sera bientôt enrichi d'un agenda médical et d'un catalogue d'applications et de services labellisés.

### Mon espace santé répond à un double objectif :

- Donner à chaque usager un espace sécurisé et facile d'accès dans lequel il peut ajouter et consulter ses documents et informations de santé et les partager avec les professionnels de santé qui le suivent ;
- Favoriser la **continuité des soins** pour mieux soigner en ville comme à l'hôpital, grâce au partage sécurisé des informations dans le respect des droits du patient.

Depuis le 31 janvier et jusqu'à fin mars, l'Assurance Maladie envoie un courrier ou un email à chaque bénéficiaire d'un régime d'assurance maladie français pour lui présenter Mon espace santé et l'inviter à activer son profil. **A compter du 11 mars, ce sera au tour des Saône et Loiriens de recevoir cette invitation.**

Ils pourront **choisir d'activer Mon espace santé immédiatement**, ou de s'y opposer, en se rendant sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr). Indépendamment de sa décision initiale, il sera toujours possible de changer d'avis : fermer son espace personnel ou en demander la création.

Pour cela, il suffit de se munir de sa carte Vitale et du code provisoire présent dans l'e-mail ou le courrier. En cas de besoin, l'assuré peut appeler le 34 22, le numéro de téléphone dédié à cette opération, pour solliciter de l'aide. **A l'issue d'un délai de 6 semaines à compter de l'envoi de l'email ou du courrier d'information, et en l'absence d'opposition, le profil sera ouvert. À tout moment, indépendamment de sa décision initiale, il est possible d'activer ou de clôturer son profil.**

## Le carnet de santé numérique des patients

Avec Mon espace santé, chaque utilisateur peut garder avec lui toutes ses informations médicales et **dispose de services numériques qui l'aident à participer au suivi et à la préservation de sa santé au quotidien.**

Cet espace numérique personnel contient un « **coffre-fort sécurisé** » où sont classés tous les documents de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation,...), **utiles en cas d'hospitalisation urgente** par exemple. Il sera progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux, etc.

Il comporte également un **profil médical** où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux...) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie,...).

Prochainement Mon espace santé s'enrichira d'un **agenda médical** qui pourra être complété aussi bien par le patient que par les professionnels et établissements de santé qui le suivent et permettant à terme de bénéficier de rappels pour ses vaccins ou dépistages.

En complément sera ajouté un **catalogue d'applications et de services** (portails patients, objets connectés, etc.), référencés par les pouvoirs publics, qui pourront alimenter Mon espace santé si l'utilisateur donne son accord.

Enfin une **messagerie santé** pour sécuriser les échanges du patient avec les professionnels et établissements de santé qui le prennent en charge.



### LE DOSSIER MÉDICAL

Dans les « Documents », l'utilisateur peut ajouter facilement tous les documents qu'il juge utiles (ordonnances, certificats médicaux, résultats d'examens de biologie, etc.) pour ne plus les perdre. S'il avait précédemment un Dossier Médical Partagé (DMP), il y retrouvera l'intégralité de son contenu. Son médecin traitant, son pharmacien, son chirurgien et tous les autres professionnels de santé qui le suivent, pourront lui envoyer ses documents. La partie « profil médical », à la main de l'utilisateur, lui permet d'indiquer, par exemple, ses antécédents familiaux, ses allergies, ses vaccinations, etc. Il peut télécharger une synthèse de son profil médical au format PDF pour la transmettre aux professionnels de santé de son choix.



### LA MESSAGERIE SANTÉ

Garantissant la sûreté et la confidentialité des échanges, cette fonctionnalité permet à l'utilisateur d'échanger des informations et des documents avec les professionnels de santé qui le suivent, en ville comme à l'hôpital. L'échange se fait à l'initiative du professionnel de santé et lui permettra, par exemple, d'envoyer un renouvellement d'ordonnance, une lettre d'orientation médicale, une convocation en amont d'un séjour à l'hôpital à laquelle le patient pourra répondre, etc. Aucune action de l'utilisateur n'est demandée pour créer son adresse e-mail, celle-ci lui est attribuée automatiquement à l'activation de Mon espace santé.



### L'AGENDA MÉDICAL

L'agenda permet de centraliser en un seul endroit les rendez-vous médicaux et de partager simplement, et de façon sécurisée, ce calendrier avec les professionnels de santé qui assurent son suivi. A terme, l'utilisateur pourra recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés par exemple.



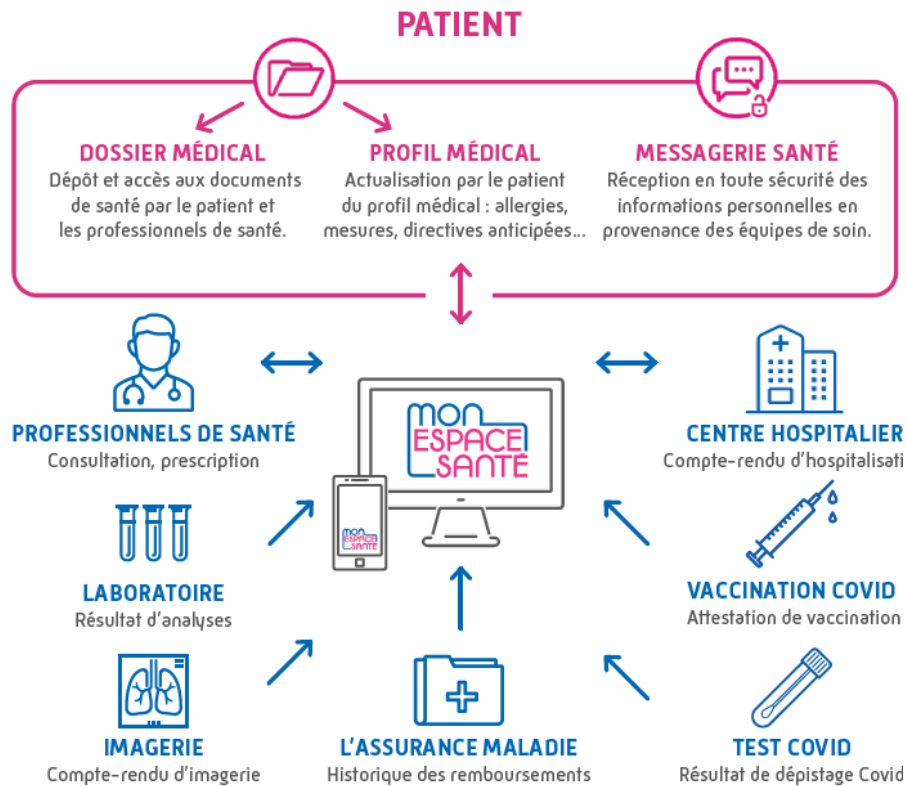
### LE CATALOGUE D'APPLICATIONS ET DE SERVICES

Tous les services et applications de santé disponibles dans ce catalogue auront au préalable été vérifiés et référencés par les pouvoirs publics. Certains services pourront proposer à l'utilisateur d'activer des échanges de données avec Mon espace santé pour enrichir leur profil médical ou améliorer le service rendu.

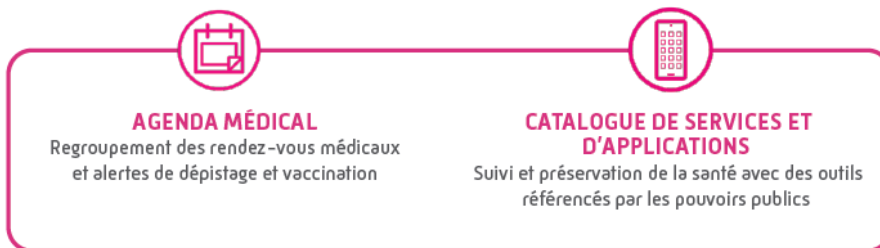
## Mon espace santé au cœur des données de santé du patient

Conçu avec et pour les usagers, Mon espace santé est un service simple à utiliser, avec une interface ergonomique et intuitive, accessible via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès début 2022, l'usager a accès à deux fonctionnalités essentielles au suivi de son parcours de soin : le dossier médical et la messagerie de santé.



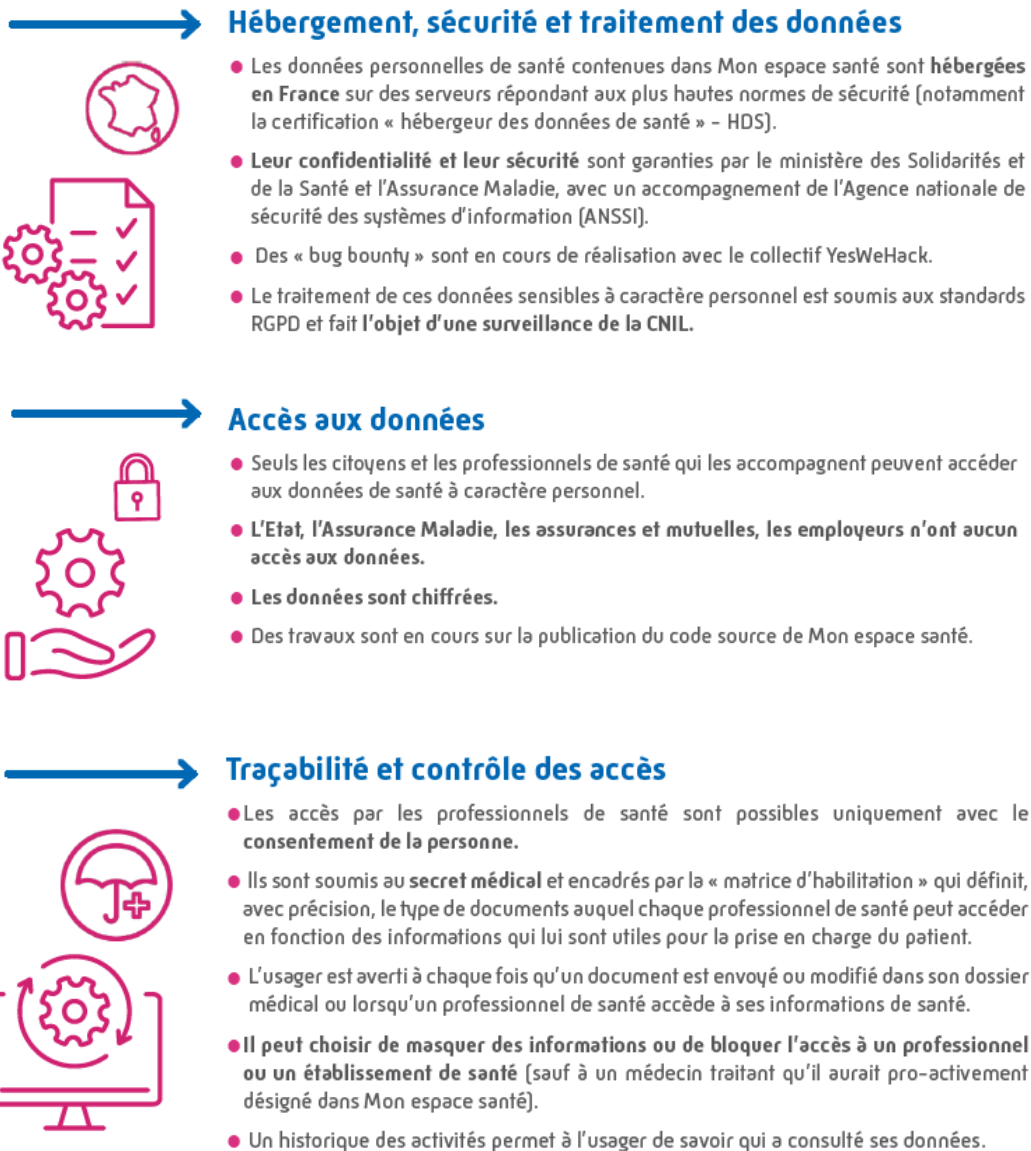
2 nouvelles fonctionnalités verront le jour courant 2022 :



## Des données sécurisées et un accès contrôlé par l'utilisateur

Hautement sécurisées, toutes les données de Mon espace santé sont hébergées en France. De plus, les informations enregistrées dans le service sont **préservées par le secret médical** :

- Seuls les professionnels de santé autorisés par l'utilisateur peuvent le consulter ;
- L'utilisateur peut savoir qui a consulté, modifié, ou ajouté un document dans son dossier médical ;
- Il peut également ajouter, supprimer ou masquer un document à tout moment depuis le site ou l'application qui verra le jour au premier trimestre 2022.



## Une expérimentation plébiscitée par 3,3 millions d'assurés

Expérimentée depuis fin août 2021, 3,3 millions d'assurés de Loire-Atlantique, de Haute-Garonne et de la Somme ont pu bénéficier, en avant-première, de Mon espace santé avec ses premières fonctionnalités, le « dossier médical » et la « messagerie santé ». Les premiers retours font état d'usages prometteurs : les patients ont apprécié la simplicité d'utilisation du service (activation, alimentation des documents, et remplissage du profil médical) et de recevoir une ordonnance, convocation à un examen, ou recommandation de suivi de traitement, etc. via leur messagerie santé.

Quant aux professionnels de santé, ils ont commencé à systématiser l'ajout de documents clés (résultats de biologie, comptes rendus d'imagerie, documents de sortie d'hospitalisation, etc.) dans le dossier médical de leurs patients via le DMP. Cette alimentation à grande échelle est rendue possible par le nombre élevé d'espaces ouverts.

Acteurs publics, professionnels de santé, établissements de soins, éditeurs de logiciels métiers, startups, industriels, associations de patients, citoyens...l'ensemble de ces parties prenantes a été consulté régulièrement au cours des trois années de développement de ce service. Celui-ci répond ainsi à leurs exigences en matière de sécurité, d'éthique, de technique et d'ergonomie. Un **comité citoyen** a notamment contribué aux règles de fonctionnement de Mon espace santé (confidentialité des données, traçabilité des accès...).

Tout d'abord, **la sécurité et la protection des données personnelles contenues dans Mon espace santé sont garanties par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie, sous le contrôle de la CNIL**. Elles sont ainsi hébergées en France, sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité. Par ailleurs, **le patient garde le contrôle de ses données qui restent sa propriété** : c'est lui qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents, et quels documents il accepte de partager avec eux. De plus, le patient a la possibilité de masquer certains documents ou encore de bloquer l'accès à certains professionnels de santé. **Il est averti à chaque fois qu'un document est envoyé ou modifié dans son dossier médical ou lorsqu'un professionnel de santé accède à ses informations de santé**. Enfin, un historique des activités lui permet également de savoir qui a consulté ses documents et ses données.

## 65 millions d'assurés informés individuellement de l'ouverture de Mon espace santé dont plus de 585 000 en Saône-et-Loire

Les usagers ont la possibilité d'activer leur compte sans attendre leur notification en se rendant sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr) et en demandant à générer un code dans le parcours d'activation. Il faut toutefois dans ce cas qu'ils disposent d'une adresse mail connue de l'assurance maladie.

**Les plus éloignés du numérique ne sont pas oubliés**. A travers la volonté de rendre chaque usager acteur de son parcours de santé, il y a la nécessité d'accompagner les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques ou n'étant pas à l'aise avec leur utilisation. Des partenariats clés avec les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de mise en œuvre (conseillers France Services, réseau de l'Assurance Maladie, médiateurs numériques dont le rôle est de favoriser l'inclusion numérique dans les territoires, etc.).

### Un accompagnement spécifique pour les plus éloignés du numérique

Des partenariats inédits et massifs entre les acteurs « santé » et les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de déploiement pour accompagner les usagers à la prise en main de Mon espace santé.

Le réseau des caisses de l'Assurance Maladie pourra répondre aux questions des assurés sur l'activation de leur espace santé et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement.

Les 4 000 conseillers France Services recrutés pour favoriser l'inclusion numérique dans les territoires et divers acteurs de la médiation numérique (aidants du réseau « aidants connect », sociétaires de la MedNum, « hubs territoriaux pour un numérique inclusif »...) sont par ailleurs en cours de formation à Mon espace santé pour être en mesure d'accompagner les citoyens qui en ont besoin.

Enfin, toutes les personnes et organismes bénévoles désireux d'aider leurs concitoyens à l'utilisation de Mon espace santé seront fédérés par des coordinateurs régionaux recrutés pour l'occasion par les Agences régionales de santé (ARS) et les groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADeS).



## Une vaste campagne d'information

Elle est lancée depuis février pour annoncer l'arrivée de Mon espace santé et expliquer sa finalité : spots sur des chaînes de radios et de télévisions nationales, insertions dans les journaux de la presse locale, bannières web, emailing aux professionnels de santé, etc.

Portée par le slogan « **Mon espace santé. Vous avez la main sur votre santé.** », elle souligne également le rôle conféré par ce nouveau service aux patients : gérer eux-mêmes leurs données de santé dans des conditions sécurisées.

**Pour informer les professionnels de santé de l'arrivée du service**, la campagne s'articulera autour de plusieurs outils tout au long du mois de février :

- Envoi d'une newsletter hors-série 3mn consacrée à **Mon espace santé** aux médecins, infirmiers et pharmaciens ;
- E-mailing pour présenter le service aux autres professionnels de santé ;
- Article contenant des vidéos sur les principaux cas d'usage disponibles sur l'espace « professionnels de santé » d'ameli.fr ;
- Publi-rédactionnels dans des médias affinitaires ;
- Campagne sur le web pour renvoyer vers les contenus en ligne sur l'espace « professionnels de santé » d'ameli.fr.

**En parallèle, des contenus pédagogiques, et une campagne promotionnelle** seront diffusés. Ils se déclineront d'une part en **chroniques radios** et insertions de **publi-rédactionnels** dans la presse locale pour informer de l'envoi des courriers et emails ainsi que des modalités d'enrôlement ; et d'autre part via une campagne dans des **médias à large audience** déployée à partir de mi-février. Celle-ci s'appuiera sur :

- 4 spots TV diffusés sur les principales chaînes nationales et en VOL ;
- Des insertions dans des titres de la presse hebdomadaire féminine, presse régionale, presse d'information et presse TV ;
- Un spot radio, décliné du film publicitaire, diffusé sur plus de 20 stations
- Des bannières et vidéo sur le web, pour renforcer la visibilité de la campagne.

L'affiche présente un astronaute en combinaison spatiale blanche sur un fond rose. Le texte principal est « Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé. ». En haut à gauche, on voit le logo de l'Assurance Maladie et le logo de l'AMÉLI. En bas, le logo « mon ESPACE SANTÉ » est accompagné du slogan « VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ. » et de la phrase « MON DOSSIER MÉDICAL. MA MESSAGERIE SANTÉ. ». Une petite note en bas à gauche indique : « Pour enregistrer vos informations santé et faciliter votre suivi médical, rendez-vous dès maintenant sur monespacea.safn.fr ».



Film générique de lancement du service

## Un service construit avec les citoyens et l'écosystème de santé

Afin d'obtenir un service numérique facile à utiliser et qui réponde aux besoins de tous, le développement de Mon espace santé a mobilisé des usagers, des établissements de santé, des professionnels de santé et des éditeurs de logiciels.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ont activement participé à la construction de Mon espace santé, dans leur rôle de conseil et de contrôle. Leurs contributions ont permis de garantir que le service respecte bien les règles à l'état de l'art en termes de sécurité et de confidentialité des données.

A chaque étape du développement du service, des tests ont été réalisés avec des utilisateurs finaux pour améliorer en continu l'ergonomie et la simplicité d'usage du service.

Les représentants des professionnels de santé et les associations de patients ont été concertés dans la définition des grands principes d'utilisation du service (confidentialité des données, organisation des documents, contrôle des accès à la main du patient...).

Afin d'associer largement les citoyens à la construction de ce nouveau service public, le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en oeuvre une démarche de démocratie participative, animée sous la forme d'une conférence de consensus courant 2021. L'avis de ce « comité citoyen du numérique en santé » est publié sur le site de l'Agence du numérique en santé. Plus de 60% des contributions des citoyens ont été directement prises en compte dans la construction de Mon espace santé. Le reste des propositions est en cours d'instruction. Il fixe un cadre citoyen pour les évolutions à venir du service.

*« L'année dernière, le ministère nous a associés aux travaux du comité citoyen. Dans ce format de démocratie sanitaire appliquée aux enjeux du numérique, nous avons élaboré les conditions de réussite de ce qui est la pièce centrale de la stratégie du numérique en santé, à savoir Mon espace santé. Chacun, chacune d'entre nous allons avoir notre coffre-fort, où nous pourrons entreposer l'ensemble de nos données de santé. Et grâce à une messagerie sécurisée, nous pourrons échanger avec les professionnels de santé de notre choix. »*

**Gérard Raymond, président de France Assos Santé.**

Enfin, dans le cadre du Ségur de la santé, les éditeurs qui outillent les professionnels et les établissements de santé font évoluer leurs logiciels afin que les acteurs du secteur puissent échanger avec leurs patients simplement et en toute sécurité via la messagerie santé ou le dossier médical de Mon espace santé. Les professionnels et établissements de santé reçoivent par ailleurs des financements pour s'adapter à ces nouveaux usages.

**MON ESPACE SANTÉ : un service numérique attendu par les assurés**

**3 personnes sur 4**  
sont favorables  
à la création automatique  
de Mon espace santé

**8 personnes sur 10**  
en attendent  
un parcours  
de santé facilité

**7 personnes sur 10**  
sont intéressées  
par les services  
de Mon espace santé

Source : enquête de France Assos Santé, de juillet 2021\*

## Des investissements massifs destinés à accompagner les usages

Pour que Mon espace santé réponde à l'ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers, un investissement sans précédent de 2 milliards d'euros est engagé dans la modernisation des logiciels métiers des soignants (libéraux, hospitaliers, et du médico-social). Ces outils professionnels deviendront bientôt interopérables, compatibles avec Mon espace santé (alimentation quasi automatique du DMP, usage facilité de la messagerie sécurisée) et permettant le

déploiement de la e-prescription. Dès 2022, tous les professionnels pourront ainsi bénéficier gratuitement d'une mise à jour de leur logiciel métier.

L'objectif est de passer en 2 ans, de 10 à 250 millions de documents de santé échangés annuellement via le DMP et par messagerie sécurisée de santé.

Les prochaines évolutions de Mon espace santé, avec l'arrivée courant 2022 de l'agenda médical et du catalogue d'applications et de services, contribueront également à l'enrichir de nouvelles données utiles à la prévention et aux soins. Plus les espaces seront complets, plus le suivi médical et la prise en charge seront efficaces.

C'est également ainsi que les patients pourront être davantage acteurs de leur santé et progressivement mieux positionnés au centre de leur parcours de soins.

### **Pour en savoir plus sur Mon espace santé :**

visionnez les vidéos

« **Mon espace santé, en quoi ça consiste ?** » >> [ici](#) >>> <https://www.youtube.com/watch?v=23pBpcrDFC0>

« **Les Français parlent de Mon espace santé** » [ici](#) >> <https://www.youtube.com/watch?v=Xwt5RDCh9ec>

## **» CONTACT PRESSE**

### **Béatrice Bouthinon-Pourrat**

Responsable de la Communication

L'Assurance Maladie CPAM de la Saône-et-Loire

03 85 39 73 85

[beatrice.bouthinon-pourrat@assurance-maladie.fr](mailto:beatrice.bouthinon-pourrat@assurance-maladie.fr)

### **Suivez l'actualité de la CPAM de Saône-et-Loire**



@cpam\_71



CPAM de Saône-et-Loire (Assurance Maladie)